



CNESER du 12 juin 2020

Déclaration liminaire de la FCPE

Madame La Ministre,
Mesdames et Messieurs les membres du CNESER,

Les parents d'élèves sont inquiets des conséquences des réformes éducatives en cours. Nous sommes inquiets de l'avenir qui se dessine pour notre jeunesse, inquiets de voir les inégalités se creuser entre élèves selon le territoire où ils habitent ou leur milieu social.

Ce n'est pas la sélection à l'entrée d'une formation qui permet d'améliorer le taux de réussite, mais bien les conditions d'études, la manière d'enseigner et l'accompagnement des étudiants qui fait la différence. L'école d'aujourd'hui est le ciment de la société de demain. Alors la seule recherche de l'efficacité, est-elle suffisante comme projet ambitieux et nécessaire pour notre école ?

La FCPE défend le principe d'une orientation choisie par les jeunes et leur famille. Cela n'est possible que s'ils peuvent bénéficier d'une éducation à l'orientation et d'un accompagnement efficient. Chaque jeune doit avoir les moyens de construire son parcours grâce à une information de qualité pour pouvoir se projeter dans une diversité de parcours possibles et apprendre à faire des choix. Or, la FCPE a déjà alerté sur la qualité de l'accompagnement à l'orientation dont bénéficient les lycéens et sur son inégale répartition sur le territoire. De plus, nous avons vu ouvrir, ici et là un bon nombre d'offices privées offrant leurs services coûteux aux familles les plus privilégiées mettant ainsi en exergue les inégalités sociales.

L'orientation doit être pensée de manière systémique car le choix d'un parcours de formation entraîne des problématiques financières et matérielles telles que la demande de bourses, la recherche de logements, stages ou emplois d'appoint. Toutes ces démarches doivent être menées de front par les lycéens qui doivent également préparer le baccalauréat et gérer leurs vœux d'orientation sur Parcoursup. Cette plateforme nécessite plusieurs améliorations afin que son fonctionnement soit moins hermétique. Les attendus de chaque formation qui sont parfois mêlés avec les prérequis peuvent entraîner une auto-censure de certains candidats. D'autres peuvent rencontrer des difficultés à rédiger un projet de formation motivé pour chaque vœu. L'absence d'aide pour les rédiger et la difficulté à se projeter dans l'avenir sont des motifs explicatifs. La FCPE a toujours défendu un autre paradigme : chacun a le droit à l'erreur et le parcours professionnel se construit tout au long de la vie. Il ne faut pas confondre abandon et échec, un parcours non-linéaire peut tout à fait être un parcours choisi et réussi !

Depuis 2018, force est de constater que la loi ORE et la mise en place de la plateforme Parcoursup ont échoué à améliorer la réussite et l'orientation dans l'enseignement supérieur. Le gouvernement a fait le choix de sélectionner les élèves à l'entrée des universités plutôt que d'investir pour accueillir tous les candidats qui le souhaitent. Or, nous soutenons que l'accès à l'enseignement supérieur doit être garanti à toutes et tous et que chaque étudiant doit disposer d'un droit effectif à la réussite. L'orientation doit être choisie et non pas subie.

Si la loi ORE a supprimé le tirage au sort, elle ne met pas fin à ce dont il est le symptôme. Les tirages au sort étaient la conséquence du manque de places dans certaines formations très demandées. Parcoursup n'améliore en rien le manque de moyens alloués à l'Université dans un contexte d'augmentation du nombre d'étudiants. Avec Parcoursup, la sélection dans les filières universitaires en tension a été introduite. Ce sont les jeunes qui paient les frais de cette situation alors que c'est de la responsabilité de l'Etat de garantir à tous les jeunes le droit de s'inscrire dans la filière universitaire de leur choix en augmentant le nombre de places.

Les tutelles ministérielles ont fait le choix d'ignorer les défauts et dysfonctionnements inacceptables de Parcoursup que non seulement la FCPE mais aussi le Défenseur des Droits début 2019, la Cour des Comptes en février puis le Conseil Constitutionnel en avril ont pointé publiquement.

La FCPE reste mobilisée pour un système éducatif et universitaire où chaque jeune peut choisir et construire son avenir.